

# Compte-rendu de séance de Conseil Municipal du 14 avril 2015

## Commune de La Marolle en Sologne

### Nombre de conseillers

- en exercice : 10 L'an deux mil quinze, le quatorze avril, à vingt heures zéro minutes, le Conseil  
- présents : 10 Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
- votants : 10 prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
- absents : 0 Monsieur Éric FASSOT, Maire.

Date de convocation : 8 avril 2015 **Présents :** Mmes Rachel GRIVEAU, Séverine CRESPEAU, Evelyne ROBERT, Aurélie JOUSSET,  
8 avril 2015 MM Eric FASSOT, Olivier MARDESSON, Alix THILLIER, Alain MAUPEU, Stéphan JONETTE,  
Date d'affichage : 8 avril 2015 Jean -Louis LANSIER

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du CM du 10 mars 2014
2. Approbation des Comptes de gestion 2014
3. Vote des Comptes Administratifs 2014
4. Affectation des résultats 2014
5. Vote des taux d'imposition 2015
6. Vote des Budgets Primitifs 2015
7. Point sur les travaux de la cantine
8. Questions diverses

\*\*\*\*\*  
Secrétaire de séance : Mme MENEAU Gabrielle, secrétaire de mairie  
\*\*\*\*\*

### Approbation du compte-rendu du CM du 10 mars 2015 :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### 07-2015 : vote du Compte de Gestion 2014 de la Commune

### 08-2015 : vote du Compte de Gestion 2014 de l'Assainissement

### 09-2015 : vote du Compte de Gestion 2014 de l'Eau

### 10-2015 : vote du Compte de Gestion 2014 de la Station Service

### 11-2015 : vote du Compte de Gestion 2014 du Lotissement

### 12-2015 : vote du Compte de Gestion 2014 de l'Epicerie

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des états de l'actif, du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer ;  
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2013, celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

### 13-2015 : vote du Compte Administratif 2014 de la Commune

Le conseil municipal procède à l'élection du président de séance :

Mme GRIVEAU, 1<sup>ère</sup> adjointe est désignée comme présidente.

Le conseil municipal ayant préalablement approuvé le compte de gestion 2014 dressé par le Receveur, Mme GRIVEAU présente le Compte Administratif.

Le compte administratif de l'exercice 2014 est adopté à l'unanimité, soit 9 voix pour et aucune voix contre, Monsieur FASSOT, maire, n'ayant pas pris part au vote.

### 14-2015 : vote du Compte Administratif 2014 de l'Assainissement

Le conseil municipal procède à l'élection du président de séance :

Mme GRIVEAU, 1<sup>ère</sup> adjointe est désignée comme présidente.

Le conseil municipal ayant préalablement approuvé le compte de gestion 2014 dressé par le Receveur, Mme GRIVEAU présente le Compte Administratif.

Le compte administratif de l'exercice 2014 est adopté à l'unanimité, soit 9 voix pour et aucune voix contre, Monsieur FASSOT, maire, n'ayant pas pris part au vote.

**15-2015 : vote du Compte Administratif 2014 de l'Eau**

Le conseil municipal procède à l'élection du président de séance :

Mme GRIVEAU, 1<sup>ère</sup> adjointe est désignée comme présidente.

Le conseil municipal ayant préalablement approuvé le compte de gestion 2014 dressé par le Receveur, Mme GRIVEAU présente le Compte Administratif.

Le compte administratif de l'exercice 2014 est adopté à l'unanimité, soit 9 voix pour et aucune voix contre, Monsieur FASSOT, maire, n'ayant pas pris part au vote.

\*\*\*\*\*

**17-2015 : vote du Compte Administratif 2014 du Lotissement**

Le conseil municipal procède à l'élection du président de séance :

Mme GRIVEAU, 1<sup>ère</sup> adjointe est désignée comme présidente.

Le conseil municipal ayant préalablement approuvé le compte de gestion 2014 dressé par le Receveur, Mme GRIVEAU présente le Compte Administratif.

Le compte administratif de l'exercice 2014 est adopté à l'unanimité, soit 9 voix pour et aucune voix contre, Monsieur FASSOT, maire, n'ayant pas pris part au vote.

\*\*\*\*\*

**18-2015 : affectation des résultats 2014 de la Commune**

Monsieur le Maire annonce que le compte administratif 2014 ayant été approuvé, il convient de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2014.

Le Conseil Municipal, considérant les résultats obtenus à la clôture de l'exercice 2014 décide d'affecter :

En recettes au compte 002 : 71661,76 €  
En dépenses au compte 001 : 20321,60 €  
Au compte 1068 : 20321,60 €

\*\*\*\*\*

**19-2015 : affectation des résultats 2014 de l'Assainissement**

Monsieur le Maire annonce que le compte administratif 2014 ayant été approuvé, il convient de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2014.

Le Conseil Municipal, considérant les résultats obtenus à la clôture de l'exercice 2014 décide d'affecter :

En dépenses au compte 001 : 18290,93 €  
Au compte 1068 : 2089,43 €

\*\*\*\*\*

**20-2015 : affectation des résultats 2014 de l'Eau**

Monsieur le Maire annonce que le compte administratif 2014 ayant été approuvé, il convient de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2014.

Le Conseil Municipal, considérant les résultats obtenus à la clôture de l'exercice 2014 décide d'affecter :

En recettes au compte 001 : 18841,93 €  
En recettes au compte 002 : 163861,09 €

\*\*\*\*\*

**21-2015 : affectation des résultats 2014 de la Station Service**

Monsieur le Maire annonce que le compte de gestion 2014 ayant été approuvé, il convient de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2014.

Le Conseil Municipal, considérant les résultats obtenus à la clôture de l'exercice 2014 décide d'affecter :

En recettes au compte 002 : 7880,38 €

\*\*\*\*\*

**22-2015 : affectation des résultats 2014 de l'Epicierie**

Monsieur le Maire annonce que le compte de gestion 2014 ayant été approuvé, il convient de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2014.

Le Conseil Municipal, considérant les résultats obtenus à la clôture de l'exercice 2014 décide d'affecter :

En recettes au compte 002 : 33834,10 €  
Au compte 1068 : 3021 €

\*\*\*\*\*

**28-2015 : vote des taux d'imposition 2015**

Le Maire présente les taux indiqués sur l'Etat de Notification des Bases, les bases 2014 et 2015 et l'avis de la commission des finances. Il informe le Conseil que le Trésorier a souligné la possibilité de les augmenter

Taxe d'habitation	13,77
Taxe Foncière Bâti	14,69
Taxe Foncière Non Bâti	50,58

Appliquées sur 2014 avec un produit attendu de 111 980 € pour 2015.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le maintien des taux des différentes taxes ainsi que le produit attendu.

\*\*\*\*\*

### **23-2015 : vote du budget primitif 2015 de la Commune**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du budget primitif 2014, adopte à l'unanimité le budget arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	151 255,97 €	151 255,97 €
Fonctionnement	386 850,61 €	386 850,61 €
Total	538 106,58 €	538 106,58 €

\*\*\*\*\*

### **24-2015 : vote du budget primitif 2015 de l'Assainissement**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du budget primitif 2014, adopte à l'unanimité le budget arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	40 099,70 €	40 099,70 €
Fonctionnement	50 713,57 €	50 713,57 €
Total	90 813,27 €	90 813,27 €

\*\*\*\*\*

### **25-2015 : vote du budget primitif 2015 de l'Eau**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du budget primitif 2014, adopte à l'unanimité le budget arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	23 062,54 €	23 062,54 €
Fonctionnement	210 862 €	210 862 €
Total	233 924,54 €	233 924,54 €

\*\*\*\*\*

### **26-2015 : vote du budget primitif 2015 de la Station Service**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du budget primitif 2014, adopte à l'unanimité le budget arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	6500 €	6500 €
Fonctionnement	10 179 €	10 179 €
Total	16 679 €	16 679 €

\*\*\*\*\*

### **27-2015 : vote du budget primitif 2015 de l'Epicerie**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du budget primitif 2014, adopte à l'unanimité le budget arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	3 842 €	3 842 €
Fonctionnement	36 978 €	36 978 €
Total	40 820 €	40 820 €

\*\*\*\*\*

**Transfert de compétence en matière de PLU à la Communauté de Communes de la Sologne des étangs** Le maire expose la situation : le POS actuel devra évoluer en PLU dans les toutes prochaines années, même si l'échéance n'est pas encore définie. Ce travail coûte cher (environ 40000 €).

Cette élaboration du PLU peut être transférée à la compétence de la Communauté de Communes. La délivrance des autorisations au droit des sols (PC, DP, etc.) restera à la compétence de la commune.

Il appartient au Conseil de délibérer pour le transfert de compétence du PLU. Ce vote sera pris en compte au niveau communautaire pour le nombre de voix pour et contre (10 au total) et pour le nombre d'habitants (404).

### **Délibération 29-2015 :**

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE),

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

Vu l'article L. 123-6 du Code de l'urbanisme

Vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014,

Vu l'article L.5214-16 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le plan local d'urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes (EPCI) ou d'une commune, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement, et qu'il fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré,

Considérant que le PLU détermine les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable - ex. : gestion économe de l'espace - et répondant aux besoins de développement local - Art. L.121-1 du code de l'urbanisme,

Considérant que l'élaboration d'un PLU doit s'accompagner d'une réflexion stratégique sur un projet de développement et d'aménagement qui doit être partagé à une échelle suffisamment pertinente et cohérente, comme celle de l'intercommunalité, pour prendre en compte à la fois les politiques nationales et territoriales d'aménagement, et aussi les spécificités d'un territoire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité (10 voix pour) :

**Article 1** - D'approuver le transfert de la compétence communale en matière d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) à la Communauté de communes de la Sologne des étangs ;

\*\*\*\*\*

**Point sur les travaux**

M. Alain MAUPEU prend la parole et présente le rapport d'analyse des offres.

3 entreprises ont été consultées pour chaque lot de travaux. Certaines n'ont pas répondu.

Les entreprises retenues sont : entreprises Vernejols, Leparc, Anthony Bois, Chaussard, Orillon, Leterre, et Rénov'Façades.

Pour l'équipement de la cuisine, des réponses sont encore attendues.

Le projet présenté à la DDCSPP est jugé acceptable, avec quelques détails à corriger.

\*\*\*\*\*

**QUESTIONS DIVERSES**

**1/ Bar Le Marcassin**

Licence IV du bar : La commune est retenue comme acheteur.

La commune reste en attente de l'évolution de la situation du côté du propriétaire des murs et espère une évolution rapide.

**2/ Epicerie**

Aucun écho de la part du Tribunal ni du mandataire judiciaire à ce jour.

Une personne a déjà appelé plusieurs fois pour une éventuelle reprise.

M. Morée va apporter son préavis de départ du logement.

**3/ Bons retours au sujet du boulangier ambulant présent sur la place le matin du mardi au dimanche.**

SEANCE LEVEE A 22h15

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.

Séverine CRESPEAU	Eric FASSOT	Rachel GRIVEAU	Stéphan JONETTE
Aurélie JOUSSET	Jean-Louis LANSIER	Olivier MARDESSON	Alain MAUPEU
Evelyne ROBERT	Alix THILLIER		